

Dossier de presse

avril 2019

ONF – NATURALISTES
LOCAUX : UN PARTENARIAT
ESSENTIEL

“ Si la forêt de Bercé est qualifiée de Forêt d'Exception®, c'est parce que des générations de forestiers y travaillent depuis des décennies.

Comme nos prédécesseurs, nous veillons à préserver au mieux cet espace. Dans le Vallon de l'Hermitière, le peuplement très âgé, atteignant parfois plus de 50 mètres de haut, **va progressivement laisser place à un peuplement plus ouvert avec de jeunes arbres.** Dans ce contexte de régénération, le partenariat avec les naturalistes est essentiel car il nous permet d'affiner notre connaissance du Vallon et de maintenir ainsi le plus de diversité biologique.

Les naturalistes de nos réseaux ONF étant également techniciens forestiers, ils sont le trait d'union entre les équipes ONF et la société civile. ”



Guylaine ARCHEVÊQUE
Directrice de l'ONF des Pays de la Loire

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ARBRES POUR LE VALLON DE L'HERMITIÈRE



Chaque coupe de régénération dans le Vallon fait l'objet d'études d'impact approfondies depuis le lancement du Comité scientifique Bercé Forêt d'Exception / @ ONF

Le Vallon de l'Hermitière, ou la Source de l'Hermitière, constitue l'un des joyaux naturels, culturels et historiques qu'abrite et protège le massif de Bercé. Assurer son avenir en préparant la nouvelle génération d'arbres tout en préservant les richesses de ce milieu si particulier, c'est l'objectif que s'est donné le Comité scientifique créé sous Bercé Forêt d'Exception. En effet, associés depuis 2016, avec pour ambition d'assurer cette régénération tout en protégeant la biodiversité exceptionnelle dont le site permet l'expression, naturalistes locaux, techniciens forestiers territoriaux et experts naturalistes nationaux de l'ONF ont constitué un Comité Scientifique. Cette action, prévue par le label Bercé Forêt d'Exception, est inscrite dans le Livret « 14 actions pour la forêt et le territoire » !

MAINTENIR À LONG-TERME LA FORÊT ET SES PAYSAGES

Pour que les générations futures admirent, elles aussi, les chênes majestueux en forêt domaniale de Bercé, il nous faut penser à très long-terme et accepter que ces arbres fassent office de sémencier pour laisser la place aux plus jeunes.

Les arbres du Vallon de l'Hermitière ne seront pas éternels et sont à leur optimum pour se reproduire et fournir des glandées efficaces. Agés de 180 à 210 ans, ceux-ci doivent laisser peu à peu la place aux plus jeunes... C'est ainsi que se prépare l'avenir. La technique de la régénération naturelle est ici essentielle et permet surtout de maintenir le capital génétique en place et de préserver des chênes adaptés aux conditions spécifiques du Vallon.

RÉUSSIR LE PARI DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE DU CHÊNE

Convaincus de la nécessité d'entamer le renouvellement de ces peuplements anciens, naturalistes et forestiers se sont associés afin de contrôler les conditions de cette régénération. Il s'agissait de bâtir une stratégie de renouvellement par voie de semis naturels garantissant le maintien sur pied des arbres les plus exceptionnels de la parcelle : des coupes par petits bouquets de régénération, étalées sur plusieurs dizaines d'années, sont programmées, en toute transparence avec les naturalistes locaux associés. Ces coupes, diffuses sur l'ensemble du Vallon vont limiter les impacts sur la faune et la flore et permettre des percées de lumières



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR



Frédéric Vaidie
Ecologie - Expert faune



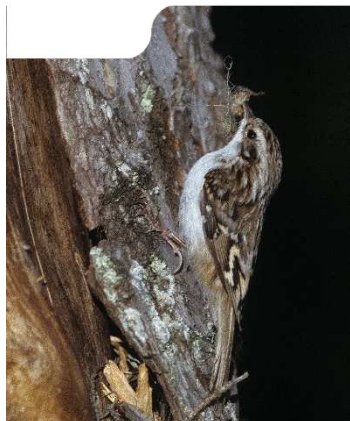
Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —



BERCÉ

Dossier de presse

avril 2019



L'ARBRE MORT FOURMILLE ENCORE DE VIE

Afin de garantir la conservation des espèces de faune et de flore dépendant des vieux peuplements, l'ONF met en place progressivement des îlots de vieux bois (îlots de sénescence et/ou de vieillissement).

Selon une "instruction biodiversité" nationale, ces îlots doivent représenter dans les forêts domaniales a minima 3 % de la surface des peuplements forestiers.

Une ambition que l'ONF a souhaité dépasser à l'échelle nationale puisque 11,6 % de la surface boisée est constituée de vieux bois, soit 168 790 ha consacrés au maintien de vieux bois.

Autre action majeure inscrite au cœur de la gestion forestière : la conservation d'un arbre mort à l'hectare, qu'il soit à terre ou sur pied. Indispensable à la vie de nombreux insectes, champignons et oiseaux, qui y trouvent logis et nourriture, le bois mort abrite en effet près de 25 % de la biodiversité forestière.

essentielles à la germination des glands – la forêt de demain. Plusieurs inventaires ont été réalisés avant les coupes, d'autres suivront. Avec cette méthode mise en place, l'ONF va pouvoir mesurer facilement comment l'écosystème réagit à ce plan d'actions porté collectivement.



“ Parmi les différents groupes faunistiques étudiés, l'avifaune a fait l'objet d'un inventaire préalable avant les premières coupes. La présence d'espèces patrimoniales et peu communes est constatée au sein du vallon, dont le Pic cendré ou le Grimpereau des bois (voir photo à droite). **Les niches écologiques disponibles pour ces espèces reposent sur un fragile équilibre que le forestier doit intégrer dans sa gestion, la forêt de Bercé joue actuellement son rôle**

alors veillons à ce que cela perdure. Véritables "alliés" du forestier, les oiseaux doivent plus que jamais intégrer les suivis spécifiques actuellement menés à l'Hermitière. ”

Frédéric VAIDIE

Ecologie - Expert faune engagé au sein du Comité scientifique

“ **Nous avons effectué 7 relevés à différentes saisons de 2016 à 2018. Le bilan floristique est de 144 espèces végétales** se répartissant en 18 ligneux : 7 arbres (chêne sessile et hêtre surtout), 8 arbustes, 2 lianes, 2 arbrisseaux. Parmi ces plantes, aucune n'est protégée, mais il y a onze (11) déterminantes de zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF.) En particulier, la parcelle est riche de 14 fougères dont deux rares dans la Sarthe.



Francis ZANRÉ
Président de LA SCIRPE

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : INSTALLATION D'UN NOUVEL ÎLOT DE SÉNESCENCE

Qu'est qu'un îlot de sénescence ? Un peuplement laissé en évolution libre, sans intervention et conservé jusqu'à son terme physique (effondrement des arbres). Les îlots de sénescence permettent de préserver tout un cortège d'espèces inféodées aux vieux arbres. Leurs installations constituent une mesure à but écologique dont l'objectif est de combler partiellement la différence entre les forêts gérées et les forêts où l'homme n'intervient pas. Afin de limiter les sacrifices économiques, les îlots de sénescence sont généralement placés sur des parcelles forestières où la qualité des bois est moyenne à médiocre.

Dans le Vallon de l'Hermitière, qui réunit à la fois des parcelles d'exception tant au niveau sylvicole qu'au niveau environnemental, l'ONF, avec la participation des naturalistes locaux, a choisi de concilier écologie et économie en immobilisant 2 hectares pour y installer un tel îlot.

ONF Agence Territoriale Pays de la Loire

15, boulevard Léon Bureau

44262 Nantes cedex 2

www.onf.fr



Dossier de presse

avril 2019

LE VALLON DE L'HERMITIÈRE

UNE CURE DE JOUVENCE

LE VALLON DE L'HERMITIÈRE, OU SOURCE DE L'HERMITIÈRE, CONSTITUE L'UN DES QUATRE SITES EMBLÉMATIQUES DU MASSIF DE BERCÉ.

Bien connu de tous, il doit aujourd'hui évoluer : pour assurer la pérennité du couvert forestier et préserver les milieux et espèces remarquables qu'il protège, les parties de peuplement les plus anciennes (datant du début du XIX^e siècle) doivent être régénérées.

COMMENT ?

Les chênes exceptionnels du Vallon arrivent en fin de vie. Avant qu'ils ne soient plus en mesure de produire de semences viables, il faut offrir à leurs fruits la possibilité de donner de jeunes pousses. Celles-ci les remplaceront peu à peu. Pour que le processus fonctionne, le forestier coupe progressivement les vieux arbres qui captent l'eau et la lumière dont les jeunes semis ont besoin.

UN PLAN D'ACTIONS AVEC LES NATURALISTES

Comme toutes les vieilles futaies, le Vallon est aussi un formidable réservoir pour la biodiversité. Des principes de préservation ont été définis en concertation étroite avec les naturalistes locaux et l'ONF :

- coupes réalisées par petits bouquets disjoints et programmées sur plusieurs années pour ne pas rompre les continuités,
- périodes d'exploitation des bois limitées pour éviter de nuire à la reproduction des oiseaux et chauves-souris et protéger les sols,
- mise en place d'un îlot « de sénescence » où les arbres seront conservés jusqu'à leur écroulement...

— PARCELLAIRE FORESTIER
— PARCELLES CONCERNÉES PAR LE VALLON (100 HA)
— ÎLOT DE SÉNESCENCE
— PREMIERS PARQUETS DE RÉGÉNÉRATION

<p>13 HECTARES SUR LES 100 HECTARES DU VALLON VONT ÊTRE RENOUVÉLÉS</p>	<p>2 HECTARES D'ÎLOT DE SÉNESCENCE</p>	<p>300 HECTARES INVENTORIÉS POUR MEILLEUR CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ</p>
<p>11 ESPÈCES DE FOUGÈRES</p>	<p>36 ESPÈCES D'OISEAUX NICHEURS</p>	<p>20 ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS INVENTORIÉS SUR LES 23 ESPÈCES RÉGIONALES</p>

POUR EN SAVOIR PLUS
Rendez-vous à CARNUTA, Maison de l'Homme et de la Forêt, à Jupilles ou sur onf.fr

Avant de matérialiser l'îlot, une ultime coupe y a été faite, récoltant uniquement les arbres de haute valeur que des générations de forestiers avaient patiemment éduqués dans ce but avant nous. Les arbres coupés avaient été marqués par les forestiers le 13 mars 2018 en présence des naturalistes locaux. Seuls les chênes de très hautes qualités et ne présentant pas de « dendromicrohabitats » (cavités dans le tronc et/ou les branches charpentières) y avaient été choisis.

LE BOIS MORT, précieux pour la forêt

11,6%

DE LA SURFACE BOISÉE dispose d'une forte présence DE VIEUX BOIS

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES ARBRES MORTS HÉBERGENT 25% DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE.

Au moins 1 ARBRE MORT CONSERVÉ PAR HECTARE

Les houppiers (tête de l'arbre constitué principalement de branches vivantes) des chênes exploités sont abandonnés sur place afin de fournir un compartiment écologique qui était insuffisamment représenté dans le Vallon : le bois mort au sol.

La mise en place de cet îlot de sénescence vient compléter le réseau existant de « vieux bois » déjà existant sur la forêt domaniale de Bercé : 124,9 hectares d'îlots de vieillissement (principalement dans les cantons des Clos, Hermitière et Coudre) et 7,5 hectares d'îlots de sénescence (canton des Profonds Vaux).